CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent des finances de la Chambre des communes – Consultations pré-budgétaires 2013

Ce mémoire est soumis par :

(•) **une organisation** **Nom de l'organisation:** Association des armateurs du Canada

ou

( ) **un individu** **Nom:** _____

Sujet : Transport et communication

* **Recommandation 1 : Fournissez un bref résumé de votre recommandation.**

L'Association des armateurs du Canada (AAC) recommande que la Stratégie nationale d'approvisionnement en matière de construction navale (SNACN) comprenne le renouvellement des brise-glace de la Garde côtière canadienne (GCC) dans la région des Grands Lacs et de la Voie navigable du Saint-Laurent, soit trois brise-glace pour les Grands Lacs et un pour le Saint-Laurent.

Coût ou économies prévus : Des menus déroulants, veuillez préciser le coût ou les économies estimés de votre recommandation pour le gouvernement fédéral, ainsi que la période couverte par votre recommandation.

$100 millions-499.9 millions

2 ans

Financement fédéral : Indiquez précisément comment le gouvernement fédéral pourrait financer la mise en œuvre de votre recommandation. Par exemple, indiquer quels fonds fédéraux pourraient être réaffectés, quelles modifications fiscales pourraient être mises en œuvre, éliminées ou modifiées, etc.

Le coût des brise-glace devrait provenir de la Stratégie nationale d'approvisionnement en matière de construction navale et cela augmentera encore la capacité du Canada.

Bénéficiaires visés : Veuillez indiquer les groupes d'individus, le ou les secteurs ou les régions qui bénéficieraient de la mise en œuvre de votre recommandation.

Le transport efficace des marchandises par navire exige un réseau de voies navigables tout aussi efficace. Actuellement, le Canada et les États-Unis bénéficient tous deux du partage de la plus grande voie navigable binationale au monde, soit le réseau de la Voie maritime du Saint-Laurent. Ce réseau sûr et efficace a une capacité suffisante, permettant une expansion future, ce qui fait du transport maritime à courte distance au Canada un choix économique et favorable sur le plan environnemental. Un soutien durable à l'augmentation de cette capacité, en matière de brise-glace, est essentiel pour protéger l'environnement marin et demeurer concurrentiel sur le plan économique.

Répercussions générales : Selon la nature de votre recommandation, indiquez comment celle-ci permettrait d'améliorer la qualité de vie, de créer des emplois, de former des travailleurs, etc.

Le mouvement sécuritaire et fiable des marchandises est essentiel pour la prospérité économique et le mieux-être du Canada. Un soutien accru et soutenu à la capacité de la Garde côtière canadienne en matière de brise-glace de calibre mondial en lui fournissant davantage de brise-glace aidera à protéger l'environnement marin des Grands Lacs et du Saint-Laurent tout en garantissant le transport du fret. Cela renforcera le commerce maritime et le rôle du transport maritime à courte distance entre les marchés mondiaux et le coeur économique du pays.

Sujet : Emploi, marché du travail et syndicats

Recommandation 2 : Fournissez un bref résumé de votre recommandation.

Nous demandons que le gouvernement du Canada envisage l'élargissement du programme des travailleurs de métiers spécialisés (fédéral) et du programme des travailleurs qualifiés du volet fédéral pour y inclure les professions suivantes (de la Classification nationale des professions) :
• CNP 2273 - Officiers/officières de pont du transport par voies navigables
• CNP 2274 - Officiers mécaniciens/officières mécaniciennes du transport par voies navigables
• CNP 7532 - Matelots de pont et matelots de salle des machines du transport par voies navigables

Coût ou économies prévus : Des menus déroulants, veuillez préciser le coût ou les économies estimés de votre recommandation pour le gouvernement fédéral, ainsi que la période couverte par votre recommandation.

≤$499,999

Immédiatement

Financement fédéral : Indiquez précisément comment le gouvernement fédéral pourrait financer la mise en œuvre de votre recommandation. Par exemple, indiquer quels fonds fédéraux pourraient être réaffectés, quelles modifications fiscales pourraient être mises en œuvre, éliminées ou modifiées, etc.

D'après nos prévisions, l'inclusion des codes de la CNP dans les programmes gouvernementaux ne coûtera que très peu au gouvernement. En fait, donner du travail à de nouveaux Canadiens entraînera une hausse de la prospérité économique du Canada et ajoutera des recettes fiscales, tout en comblant des emplois inoccupés dans l'industrie du transport maritime à courte distance.

Bénéficiaires visés : Veuillez indiquer les groupes d'individus, le ou les secteurs ou les régions qui bénéficieraient de votre recommandation.

L'industrie du transport maritime à courte distance et ses clients disposeraient d'une source fiable de main-d'oeuvre qualifiée. L'économie canadienne, notamment les régions maritimes, le centre du pays et les régions riches en ressources tireraient avantage d'un mode de transport économique et fiable. En bénéficieraient également les immigrants potentiels possédant les compétences voulues.

Répercussions générales : Selon la nature de votre recommandation, indiquez comment celle-ci permettrait d'améliorer la qualité de vie, de créer des emplois, de former des travailleurs, etc.

Sujet : Transport et communication

Recommandation 3 : Fournissez un bref résumé de votre recommandation.

L'AAC recommande ce qui suit, afin de réduire la bureaucratie et de relever l'efficacité du gouvernement, car cela a des répercussions néfastes sur l'industrie canadienne du transport maritime à courte distance :
• Reconnaissance de l'unicité de la flotte marchande à courte distance battant pavillon canadien dans la réglementation et la politique, en veillant ainsi à ce que la réglementation soit adaptée à cette flotte.
• Réduction et simplification ciblées de la réglementation sur la navigation maritime afin d'égaliser les règles du jeu.
• Diminution du fardeau administratif cumulatif de la réglementation et du délestage des services.

Coût ou économies prévus : Des menus déroulants, veuillez préciser le coût ou les économies estimés de votre recommandation pour le gouvernement fédéral, ainsi que la période couverte par votre recommandation.

Sélectionnez un sujet à partir du menu déroulant

3 ans

Financement fédéral : Indiquez précisément comment le gouvernement fédéral pourrait financer la mise en œuvre de votre recommandation. Par exemple, indiquer quels fonds fédéraux pourraient être réaffectés, quelles modifications fiscales pourraient être mises en œuvre, éliminées ou modifiées, etc.

Bénéficiaires visés : Veuillez indiquer les groupes d'individus, le ou les secteurs ou les régions qui bénéficieraient de votre recommandation.

Notre industrie a dû s'adapter à une réglementation supplémentaire importante, dont une bonne partie est d'origine étrangère, et ce, sur une brève période de temps, et nous souhaitons optimiser un régime qui vise la sûreté et la sécurité de l'environnement maritime et des Canadiens tout en nous souciant de l'économie dont nous avons besoin pour les emplois et la prospérité. Nous invitons le gouvernement à évaluer soigneusement le coût cumulatif des droits majorés et de la réglementation supplémentaire sur la compétitivité de notre industrie et à offrir le soutien constant nécessaire pour maintenir notre infrastructure maritime.

Répercussions générales : Selon la nature de votre recommandation, indiquez comment celle-ci permettrait d'améliorer la qualité de vie, de créer des emplois, de former des travailleurs, etc

Inscrivez ici toute explication complémentaire sur votre ou vos recommandations.

L'Association des armateurs du Canada est l'association industrielle représentant les navires battant pavillon canadien et en service sur la Voie maritime du Saint-Laurent (VMSL), sur la côte Est de l'Amérique du Nord et dans l'Arctique canadien. Nos membres exploitent une flotte de 80 navires qui ont déplacé plus de 60 millions de tonnes de fret en 2011, approximativement la moitié entre le Canada et les États-Unis. Nos entreprises membres jouent un rôle important dans l'économie de notre région commune des Grands Lacs; les expéditions de fret sur le réseau des Grands Lacs et de la Voie maritime génèrent une activité économique annuelle de 34,6 milliards de dollars dans la région.

L'industrie canadienne du transport maritime à courte distance est la forme la plus ancienne de transport du fret au Canada et transite dans les voies intérieures et côtières du Canada. Nos membres innovent constamment afin d'offrir des solutions de transport qui concordent avec les tentatives parallèles des affréteurs et producteurs de parvenir à atteindre les cibles en matière d'efficacité du combustible, de réduction des émissions et de durabilité. Le gouvernement du Canada a consenti un investissement majeur pour le maintien et l'amélioration de la flotte de transport maritime à courte distance en éliminant, en 2011, les droits d'importation sur les navires neufs. Depuis, nos membres ont collectivement commandé 14 navires neufs ultramodernes.

Le potentiel de notre industrie de favoriser la croissance du commerce continental et international et la prospérité canadienne est loin d'être négligeable et dépend en partie de l'équité, de la souplesse et de la prévisibilité des régimes réglementaires du Canada. Compte tenu qu'une bonne part de notre commerce se fait avec des clients américains, sur des eaux américaines et en concurrence avec la flotte américaine de transport maritime à courte distance, il est essentiel que les règles du jeu soient prévisibles et égales, en matière de réglementation, à celles des compétences fédérales et des États de nos voisins du Sud. Nous avons constaté que des mesures réglementaires appropriées à la flotte transocéanique internationale sont adoptées pour notre flotte, tandis que nos homologues américains sont autorisés à ne pas se conformer à ces règles. Les conventions et règlements internationaux, pour les flottes océaniques internationales, dont les navires sont très différents des nôtres, ne s'appliqueront pas toujours parfaitement dans le contexte réglementaire canadien. Les changements récents à la Loi sur la marine marchande du Canada apportés par le projet de loi C-45, autorisant l'adoption automatique et ensuite, la modification dans la réglementation canadienne, ne généreront pas nécessairement des mesures réglementaires appropriées à notre industrie et il faudra probablement du temps pour en faire l'étude et la révision aux fins de la flotte canadienne du transport maritime à courte distance.

La protection du milieu marin et du personnel naviguant est impérative, mais le fardeau réglementaire actuel dépasse ce qui est nécessaire, n'est souvent pas fondé sur le risque ou les preuves et n'est pas approprié à la nature particulière de notre flotte intérieure et de notre commerce. Nos membres armateurs de navire de transport maritime à courte distance sont très fortement réglementés dans les domaines comme le personnel naviguant, les émissions atmosphériques, l'eau de ballast, les rejets des navires et la conception de ces navires.

*Veuillez noter que vous devez obligatoirement proposer une recommandation.